

Procès-verbal

Présents : M. Philippe BOYER, M. Xavier BOIREAU, Mme Sandrine BELIME, M. Pierre-André ROBBE, Mme Cécile DELVAL, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Laurent GUYON, Mme Claudie POIVREL, M. Guillaume POURCELOT, M. Stéphane ROUX, Mme Audrey VUEZ

Excusés : M. Guillaume LEUBA

Non Excusé(e)s : Mmes Evelyne LEDUC, Laïla Tamoud, M. Guy DANIEL

Président de séance : M. Philippe BOYER

Secrétaire de séance : M. Stéphane ROUX

Quorum : 11 / 15 présents

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal 2
2. Délibérations..... 2
- ✓ Délibération n° 01 : reprise voirie impasse de la source..... 2
- ✓ Délibération n° 02 : achat terrain impasse de la source pour construction abri bus 2
- ✓ Délibération n° 03 : caution prêt Néolia 3
- ✓ Délibération n° 04 : vente d'une bande de terrain à Mr Damien LYAUTET 3
- ✓ Délibération n° 05 : participation financière voyages scolaires 4
3. Commissions 4
4. Questions diverses..... 6

La séance du conseil débute à 20 : 00 h

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal

M. Le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 22 janvier 2024.

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du conseil du 22/01/2024 à l'unanimité.

2. Délibérations

✓ Délibération n° 01 : reprise voirie impasse de la source

Le Maire informe le Conseil que suite aux délibérations prises les 6 juillet 2020 et 18 décembre 2023 concernant la reprise de la voirie impasse de la Source par la commune, il convient de repréciser plusieurs éléments, à savoir que :

- La parcelle AB n° 240, étant désormais divisée en 3 parcelles, AB n° 295, n° 296 et n° 297, c'est la parcelle n° 296 qui est concernée par cette rétrocession,
- Les parcelles cadastrées section AB n° 290 et n° 293 sont également concernées par cette rétrocession,
- La conformité des réseaux a été vérifiée et validée.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- indique que les frais de rétrocession sont à la charge de la commune,
- précise que pour les besoins de la publicité foncière, la voirie est estimée à 150,00 €.

✓ Délibération n° 02 : achat terrain impasse de la source pour construction abri bus

Le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération du 18 décembre 2023, il convient de repréciser plusieurs éléments afin d'installer un abri bus route des Pistes.

En effet, la commune doit acheter à la copropriété, cadastrée AB n° 301, une bande de terrain d'une superficie de 0a 16ca.

Cette partie de parcelle est cadastrée section AB n° 300.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour une vente à l'euro symbolique,
- approuve les documents du géomètre,
- indique que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- précise que pour les besoins de la publicité foncière, la parcelle est estimée à 1 euro symbolique

✓ **Délibération n° 03 : caution prêt Néolia**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique de rénovation énergétique, Néolia s'engage à réhabiliter le bâtiment sis 42 route de Lausanne.

Le montant des travaux s'élève à 800 000,00 € financés par Néolia suivant la répartition suivante :

- 460 000,00 € : prêt
- le reste sur fonds propres

Par conséquent, cet organisme souhaiterait savoir si la commune garantit leurs prêts afin de pouvoir lancer dans les meilleurs délais les travaux envisagés et connaître le pourcentage pris en charge par la commune.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un accord de principe pour cautionnement d'un prêt bancaire de 460 000,00 € à hauteur de 10 %

✓ **Délibération n° 04 : vente d'une bande de terrain à Mr Damien LYAUTET**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de M. LYAUTEY Damien, domicilié 17 Combes sous Ravières, d'acquérir une bande de terrain communale afin de réaliser une extension de sa maison.

Ce terrain d'une superficie de 14 m² est situé sur la parcelle n° 341.

Le prix de vente est fixé à 130,00 € le m².

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour vendre à M. LYAUTEY Damien une bande de terrain d'une superficie de 14 m² au prix de 130,00 € le m².
- indique que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de l'acquéreur et qu'aucune construction ne sera autorisée sur cette servitude,
- autorise le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.

✓ Délibération n° 05 : participation financière voyages scolaires

Le Maire fait part au Conseil que le collège Sainte-Jeanne-Antide à Labergement-Ste-Marie sollicite de la commune une aide financière pour ses voyages à :

- Guédelon du 29 au 30 avril 2024 (4 élèves concernés)
- Lyon du 3 au 4 avril 2024 (5 élèves concernés)

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention de 30,00 €/ élève,
- autorise le Maire à établir le mandat correspondant d'un montant de :
 - 120,00 € pour Guédelon et 150,00 € pour Lyon d'où un total de 270,00 €

3. Commissions

BOIS :

Chablis Calvi : la réception des derniers chablis dans les pâturages non soumis et la parcelle 3 est finalisée.
Abattage d'arbres route du Miroir : les travaux sont prévus en collaboration avec le SIEL le 5 ou le 7 mars selon la météo.

SIEJ :

Le syndicat a fêté ses 60 ans en février. Une fête sera organisée prochainement en présence des élus pour commémorer cet événement.

URBANISME :

Aménagement rue du Simplon : suite au relevé topographique des rues de Lausanne et du Simplon, un avant-projet sera présenté en réunion de travail le lundi 18/03/2024.

CADRE DE VIE :

Aire de Jeux / Terrain de tennis : suite à la création d'un groupe de travail pour la réhabilitation de la zone aire de jeux / tennis, une réunion de travail sera proposée courant mars pour avancer sur le sujet.

ECOLOGIE :

Parc National du Haut-Jura : notre commune est candidate pour intégrer le Parc National du Haut-Jura. Dans ce cadre, nous avons participé aux rencontres de concertation qui ont eu lieu entre élus, experts et employés du Parc afin de réfléchir au futur souhaitable pour notre territoire à l'horizon 2041, année de fin de la future charte en cours d'écriture (2026-2041).

Cette réflexion, visant à nourrir l'écriture de la charte, porte sur plusieurs domaines : les mobilités, la structuration du territoire, l'urbanisme, l'habitat, la culture, le vivre ensemble, l'économie, l'agriculture, le tourisme, la sylviculture...

Séance du conseil municipal du 04 mars 2024

Les thèmes récurrents et transversaux sont l'adaptation au changement climatique ainsi que les opportunités et problématiques liées à la zone frontrière.

Ces positionnements semblent aller dans le sens du projet porté par notre commune, notamment en termes d'urbanisme, de souhait de nourrir le vivre-ensemble, de chercher à conforter les services à la population.

INFORMATIQUE :

Afin d'améliorer le fonctionnement et la maintenance du parc informatique du secrétariat de mairie, une restructuration est envisagée. Les éléments suivants sont à l'étude :

- changement de prestataire de service informatique
- renouvellement du parc (écrans ergonomiques, équipements adaptés pour la visio-conférence, uniformisation des différents postes)
- installation d'un serveur plus sûr avec sauvegarde automatique et infogérance de tout le système
- mise à jour de la baie de brassage
- achat de casques compatibles Informatique / téléphonie pour plus d'autonomie des secrétaires sur leur poste de travail

Financement :

Investissement	Serveur	6308,84 €
	Baie de brassage	1666,00 €
	2 écrans ergonomiques (inclus audio) + casque	1696,00 €
	3 PC secrétariat	3486,25 €
	TOTAL	15705,33 HT *
Fonctionnement	Infogérance (maintenance / télémaintenance)	128,90€ HT / mois

*possibilité de subvention : digitalisation

SCOLAIRE :

- **Projet artistique** : la directrice de l'école primaire demande si la commune dispose d'un emplacement pouvant faire office de mur d'expression artistique. Le mur intérieur de la halle qui sera prochainement insonorisé est proposé.
- **Sécurisation des abords de l'école** : les travaux ont été effectués
- **Copil** : la mise en commun des bâtiments et leur gestion est toujours à l'étude. Une réunion informative sera programmée.
- **Sécurité incendie** : l'intervention de la société Feuvrier est programmée
- **Alarme « anti-échappement »** : nous attendons l'avis du SDIS.

TRAVAUX :

La **poste** : les aménagements nécessaires pour garantir la présence du courrier sur le site se poursuivent. L'aménagement de la voirie tel que proposé par la Commune sera conservé. Les travaux restant à réaliser sont les suivants :

- inversion de la mise à quai
- Création d'une couverture casquette et d'une rampe légère
- Création d'un bâtiment annexe pour les chariots
- Sécurisation de la cour arrière (clôture)

Gendarmerie : réunion le 14 mars avec Mr Petetin. Bilan des travaux réalisés, dépenses et prévisions (plan de subventions).

Fils électriques quartier Bel horizon : des anciens câbles téléphoniques pendent, créant une gêne pour la circulation de certains véhicules. Ces installations ne relèvent pas la compétence de la commune.

Caméras de Vidéo-surveillance : leur éventuelle implantation sera à étudier avec le nouveau Major de la gendarmerie.

4. Questions diverses

Application pour communication avec les administrés : actuellement la commune est en contrat avec Neocity pour un montant de 2400 € / an. L'application Illiwap souscrite par la CCLMHD propose un tarif plus compétitif (115 €/an). L'opportunité de résilier Neocity pour adhérer à Illiwap est à l'étude.

Prochain conseil : il aura lieu le 8 avril 2024

La séance est levée à 21h30

Signature du président de séance

M. Philippe Boyer



Signature du secrétaire de séance

M. Stéphane ROUX

